

Règlement CLP : Conseils de prudence

Classes et catégories de danger associées

* La présence d'un astérisque associée à un conseil de prudence indique que des conditions particulières d'utilisation sont définies pour cette phrase en annexe IV du règlement CLP.

Conseils de prudence généraux

CODE	LIBELLE	CLASSE(S) et CATEGORIE(S) DE DANGER ASSOCIEES
P101*	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette	Selon le cas
P102*	Tenir hors de portée des enfants	Selon le cas
P103*	Lire l'étiquette avant utilisation	Selon le cas

^{*} La présence d'un astérisque associée à un conseil de prudence indique que des conditions particulières d'utilisation sont définies pour cette phrase en annexe IV du règlement CLP



Conseils de prudence – Prévention

CODE	LIBELLE	CLASSE(S) et CATEGORIE(S) DE DANGER ASSOCIEES
P201	Se procurer les instructions avant l'utilisation	 Explosibles, Explosibles instables Mutagénicité sur les cellules germinales, catégories 1A, 1B, 2 Cancérogénicité, catégories 1A, 1B, 2 Toxicité pour la reproduction, catégories 1A, 1B, 2 Toxicité pour la reproduction, catégorie supplémentaire : effets sur ou via l'allaitement
P202	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité	 Explosibles, Explosibles instables Mutagénicité sur les cellules germinales, catégories 1A, 1B, 2 Cancérogénicité, catégories 1A, 1B, 2 Toxicité pour la reproduction, catégories 1A, 1B, 2 Gaz (inflammables) chimiquement instables, catégories A, B
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.	 Explosibles, divisions 1.1, 1.2, 1.3, 1.4, 1.5 Gaz inflammables, catégories 1, 2 Aérosols, catégories 1, 2, 3 Liquides inflammables, catégories 1, 2, 3 Matières solides inflammables, catégories 1, 2 Substances et mélanges autoréactifs, types A, B, C, D, E, F Liquides pyrophoriques, catégorie 1 Matières solides pyrophoriques, catégorie 1 Liquides comburants, catégories 1, 2, 3 Matières solides comburantes, catégories 1, 2, 3 Peroxydes organiques, types A, B, C, D, E, F

^{*} La présence d'un astérisque associée à un conseil de prudence indique que des conditions particulières d'utilisation sont définies pour cette phrase en annexe IV du règlement CLP



CODE	LIBELLE	CLASSE(S) et CATEGORIE(S) DE DANGER ASSOCIEES
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition	Aérosols, catégories 1, 2
P220*	Tenir/stocker à l'écart des vêtements//matières combustibles	 Gaz comburants, catégorie 1 Substances et mélanges autoréactifs, types A, B, C, D, E, F Liquides comburants, catégories 1, 2, 3 Matières solides comburantes, catégories 1, 2, 3 Peroxydes organiques, types A, B, C, D, E, F
P221*	Prendre toutes précautions pour éviter de mélanger avec des matières combustibles	 Liquides comburants, catégories 1, 2, 3 Matières solides comburantes, catégories 1, 2, 3
P222	Ne pas laisser au contact de l'air	 Liquides pyrophoriques, catégorie 1 Matières solides pyrophoriques, catégorie 1
P223	Éviter tout contact avec l'eau	Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables, catégories 1, 2
P230*	Maintenir humidifié avec	• Explosibles, divisions 1.1, 1.2, 1.3, 1.5
P231	Manipuler sous gaz inerte	 Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables, catégories 1, 2, 3
P232	Protéger de l'humidité	 Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables, catégories 1, 2, 3

^{*} La présence d'un astérisque associée à un conseil de prudence indique que des conditions particulières d'utilisation sont définies pour cette phrase en annexe IV du règlement CLP



CODE	LIBELLE	CLASSE(S) et CATEGORIE(S) DE DANGER ASSOCIEES
P233*	Maintenir le récipient fermé de manière étanche	 Liquides inflammables, catégories 1, 2, 3 Toxicité aiguë – inhalation, catégories 1, 2, 3 Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique, catégorie 3 : irritation des voies respiratoires Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique, catégorie 3 : effets narcotiques
P234	Conserver uniquement dans le récipient d'origine	 Substances et mélanges autoréactifs, types A, B, C, D, E, F Peroxydes organiques, types A, B, C, D, E, F Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux, catégorie 1
P235	Tenir au frais	 Liquides inflammables, catégories 1, 2, 3 Substances et mélanges autoréactifs, types A, B, C, D, E, F Substances et mélanges auto-échauffants, catégories 1, 2 Peroxydes organiques, types A, B, C, D, E, F
P240*	Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception	 Explosibles, divisions 1.1, 1.2, 1.3, 1.4, 1.5 Liquides inflammables, catégories 1, 2, 3 Matières solides inflammables, catégories 1, 2
P241*	Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage// antidéflagrant	 Liquides inflammables, catégories 1, 2, 3 Matières solides inflammables, catégories 1, 2
P242	Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles	• Liquides inflammables, catégories 1, 2, 3

^{*} La présence d'un astérisque associée à un conseil de prudence indique que des conditions particulières d'utilisation sont définies pour cette phrase en annexe IV du règlement CLP



CODE	LIBELLE	CLASSE(S) et CATEGORIE(S) DE DANGER ASSOCIEES
P243	Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques	• Liquides inflammables, catégories 1, 2, 3
P244	Ni huile, ni graisse sur les robinets et raccords	Gaz comburants, catégorie 1
P250*	Éviter les abrasions/les chocs//les frottements	• Explosibles, divisions 1.1, 1.2, 1.3, 1.4, 1.5
P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage	Aérosols, catégories 1, 2, 3
P260*	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols	 Toxicité aiguë – inhalation, catégories 1, 2 Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique, catégories 1, 2 Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée, catégories 1, 2 Corrosion/irritation cutanée, catégories 1A, 1B, 1C Toxicité pour la reproduction, catégorie supplémentaire : effets sur ou via l'allaitement
P261*	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols	 Toxicité aiguë – inhalation, catégories 3, 4 Sensibilisation respiratoire, catégories 1, 1A, 1B Sensibilisation cutanée, catégories 1, 1A, 1B Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique, catégorie 3 : irritation des voies respiratoires Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique, catégorie 3 : effets narcotiques
P262	Eviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements	Toxicité aiguë – cutanée, catégories 1, 2
P263	Eviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse/pendant l'allaitement	Toxicité pour la reproduction, catégorie supplémentaire : effets sur ou via l'allaitement

^{*} La présence d'un astérisque associée à un conseil de prudence indique que des conditions particulières d'utilisation sont définies pour cette phrase en annexe IV du règlement CLP



CODE	LIBELLE	CLASSE(S) et CATEGORIE(S) DE DANGER ASSOCIEES
P264*	Se laver soigneusement après manipulation	 Toxicité aiguë – orale catégories 1, 2, 3, 4 Toxicité aiguë – cutanée catégories 1, 2 Corrosion/irritation cutanée, catégories 1A, 1B, 1C Corrosion/irritation cutanée, catégorie 2 Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2 Toxicité pour la reproduction, catégorie supplémentaire : effets sur ou via l'allaitement Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique, catégories 1, 2 Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée, catégorie 1
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit	 Toxicité aiguë – orale catégories 1, 2, 3, 4 Toxicité aiguë – cutanée catégories 1, 2 Toxicité pour la reproduction, catégorie supplémentaire : effets sur ou via l'allaitement Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique, catégories 1, 2 Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée, catégorie 1
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé	 Toxicité aiguë –inhalation, catégories 1, 2, 3, 4 Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique, catégorie 3 : irritation des voies respiratoires Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique, catégorie 3 : effets narcotiques
P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail	Sensibilisation cutanée, catégories 1, 1A, 1B

^{*} La présence d'un astérisque associée à un conseil de prudence indique que des conditions particulières d'utilisation sont définies pour cette phrase en annexe IV du règlement CLP



CODE	LIBELLE	CLASSE(S) et CATEGORIE(S) DE DANGER ASSOCIEES
P273*	Eviter le rejet dans l'environnement	 Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu, catégorie 1 Dangers pour le milieu aquatique – danger à long terme, catégories 1, 2, 3, 4
P280*	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage	 Explosibles, Explosibles instables et divisions 1.1, 1.2, 1.3, 1.4, 1.5 Liquides inflammables, catégories 1, 2, 3 Matières solides inflammables, catégories 1, 2 Substances et mélanges autoréactifs, types A, B, C, D, E, F Liquides pyrophoriques, catégorie 1 Matières solides pyrophoriques, catégorie 1 Substances et mélanges auto-échauffants, catégories 1, 2 Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables, catégories 1, 2, 3 Liquides comburants, catégories 1, 2, 3 Matières solides comburantes, catégories 1, 2, 3 Peroxydes organiques, types A, B, C, D, E, F Toxicité aiguë – cutanée, catégories 1, 2, 3, 4 Corrosion/irritation cutanée, catégories 1A, 1B, 1C Corrosion/irritation cutanée, catégories 1, 1A, 1B Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1 Corrosion/irritation oculaire, catégorie 2 Mutagénicité sur les cellules germinales, catégories 1A, 1B, 2 Cancérogénicité, catégories 1A, 1B, 2 Toxicité pour la reproduction, catégories 1A, 1B, 2

^{*} La présence d'un astérisque associée à un conseil de prudence indique que des conditions particulières d'utilisation sont définies pour cette phrase en annexe IV du règlement CLP



Conseils de prudence - Prévention (suite et fin)

CODE	LIBELLE	CLASSE(S) et CATEGORIE(S) DE DANGER ASSOCIEES
P281*	Utiliser l'équipement de protection individuel requis	 Explosibles, Explosibles instables Mutagénicité sur les cellules germinales, catégories 1A, 1B, 2 Cancérogénicité, catégories 1A, 1B, 2 Toxicité pour la reproduction, catégories 1A, 1B, 2
P282	Porter des gants isolants contre le froid/un équipement de protection du visage/des yeux	Gaz sous pression : Gaz liquéfié réfrigéré
P283	Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifuges	 Liquides comburants, catégorie 1 Matières solides comburantes, catégorie 1
P284*	[Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire	 Toxicité aiguë – inhalation, catégories 1, 2 Sensibilisation respiratoire, catégories 1, 1A, 1B
P285**	Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire	Sensibilisation respiratoire, catégories 1, 1A, 1B
P231 + P232	Manipuler sous gaz inerte. Protéger de l'humidité	 Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables, catégories 1, 2, 3
P235 + P410	Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire	Substances et mélanges auto-échauffants, catégories 1, 2

^{*} Ce conseil de prudence a été supprimé par la 4^{ème} ATP du règlement CLP. Des dérogations courent néanmoins jusqu'au 01/12/16 pour certaines substances.

^{*} La présence d'un astérisque associée à un conseil de prudence indique que des conditions particulières d'utilisation sont définies pour cette phrase en annexe IV du règlement CLP



Conseils de prudence – Intervention

CODE	LIBELLE	CLASSE(S) et CATEGORIE(S) DE DANGER ASSOCIEES
P301	EN CAS D'INGESTION :	 Toxicité aiguë – orale, catégories 1, 2, 3, 4 Corrosion/irritation cutanée, catégories 1A, 1B, 1C Danger par aspiration, catégorie 1
P302	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU :	 Liquides pyrophoriques, catégorie 1 Toxicité aiguë – cutanée, catégories 1, 2, 3, 4 Corrosion/irritation cutanée, catégorie 2 Sensibilisation cutanée, catégories 1, 1A, 1B
P303	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) :	 Liquides inflammables, catégories 1, 2, 3 Corrosion/irritation cutanée, catégories 1A, 1B, 1C
P304	EN CAS D'INHALATION :	 Toxicité aiguë – inhalation, catégories 1, 2, 3, 4 Corrosion/irritation cutanée, catégories 1A, 1B, 1C Sensibilisation respiratoire, catégories 1, 1A, 1B Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique, catégorie 3 : irritation des voies respiratoires Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique, catégorie 3 : effets narcotiques
P305	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :	 Corrosion/irritation cutanée, catégories 1A, 1B, 1C Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1 Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2

^{*} La présence d'un astérisque associée à un conseil de prudence indique que des conditions particulières d'utilisation sont définies pour cette phrase en annexe IV du règlement CLP



CODE	LIBELLE	CLASSE(S) et CATEGORIE(S) DE DANGER ASSOCIEES
P306	EN CAS DE CONTACT AVEC LES VÊTEMENTS :	 Liquides comburants, catégorie 1 Matières solides comburantes, catégorie 1
P307*	EN CAS d'exposition :	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique, catégorie 1
P308	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée	 Mutagénicité sur les cellules germinales, catégories 1A, 1B, 2 Cancérogénicité, catégories 1A, 1B, 2 Toxicité pour la reproduction, catégories 1A, 1B, 2 Toxicité pour la reproduction, catégorie supplémentaire : effets sur ou via l'allaitement Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique, catégories 1,2
P309*	EN CAS d'exposition ou d'un malaise :	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique, catégorie 2
P310*	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin /	 Toxicité aiguë – orale, catégories 1, 2, 3 Toxicité aiguë – cutanée, catégories 1, 2 Toxicité aiguë – inhalation, catégories 1, 2 Corrosion/irritation cutanée, catégories 1A, 1B, 1C Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1 Danger par aspiration, catégorie 1
P311*	Appeler un CENTRE ANTIPOISON / un médecin /	 Toxicité aiguë – inhalation, catégorie 3 Sensibilisation respiratoire, catégories 1, 1A, 1B Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique, catégories 1,2

^{*}Ce conseil de prudence a été supprimé par la 4^{ème} ATP du règlement CLP. Des dérogations courent néanmoins jusqu'au 01/12/16 pour certaines substances.

^{*} La présence d'un astérisque associée à un conseil de prudence indique que des conditions particulières d'utilisation sont définies pour cette phrase en annexe IV du règlement CLP



CODE	LIBELLE	CLASSE(S) et CATEGORIE(S) DE DANGER ASSOCIEES
P312*	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/ / en cas de malaise	 Toxicité aiguë – orale, catégorie 4 Toxicité aiguë – cutanée, catégories 3, 4 Toxicité aiguë – inhalation, catégorie 4 Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique, catégorie 3 : irritation des voies respiratoires Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique, catégorie 3 : effets narcotiques
P313	Consulter un médecin	 Corrosion/irritation cutanée, catégorie 2 Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2 Sensibilisation cutanée, catégories 1, 1A, 1B Mutagénicité sur les cellules germinales, catégories 1A, 1B, 2 Cancérogénicité, catégories 1A, 1B, 2 Toxicité pour la reproduction, catégories 1A, 1B, 2 Toxicité pour la reproduction, catégorie supplémentaire : effets sur ou via l'allaitement
P314	Consulter un médecin en cas de malaise	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée, catégories 1, 2
P315	Consulter immédiatement un médecin	Gaz sous pression : gaz liquéfié réfrigéré
P320*	Un traitement spécifique est urgent (voir sur cette étiquette)	Toxicité aiguë – inhalation, catégories 1, 2

^{*} La présence d'un astérisque associée à un conseil de prudence indique que des conditions particulières d'utilisation sont définies pour cette phrase en annexe IV du règlement CLP



CODE	LIBELLE	CLASSE(S) et CATEGORIE(S) DE DANGER ASSOCIEES
P321*	Traitement spécifique (voir sur cette étiquette)	 Toxicité aiguë – orale, catégories 1, 2, 3 Toxicité aiguë – cutanée, catégories 1, 2, 3, 4 Toxicité aiguë – inhalation, catégorie 3 Corrosion/irritation cutanée, catégories 1A, 1B, 1C Corrosion/irritation cutanée, catégorie 2 Sensibilisation cutanée, catégories 1, 1A, 1B Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique, catégorie 1
P322**	Mesures spécifiques (voir sur cette étiquette)	 Toxicité aiguë – cutanée, catégories 1, 2 Toxicité aiguë – cutanée, catégories 3, 4
P330	Rincer la bouche	 Toxicité aiguë – orale, catégories 1, 2, 3, 4 Corrosion/irritation cutanée, catégories 1A, 1B, 1C
P331	NE PAS faire vomir	 Corrosion/irritation cutanée, catégories 1A, 1B, 1C Danger par aspiration, catégorie 1
P332	En cas d'irritation cutanée :	Corrosion/irritation cutanée, catégorie 2
P333	En cas d'irritation / éruption cutanée :	Sensibilisation cutanée, catégories 1, 1A, 1B
P334	Rincer à l'eau fraîche/poser une compresse humide	 Liquides pyrophoriques, catégorie 1 Matières solides pyrophoriques, catégorie 1 Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables, catégories 1, 2

^{*}Ce conseil de prudence a été supprimé par la 4^{ème} ATP du règlement CLP. Des dérogations courent néanmoins jusqu'au 01/12/16 pour certaines substances.

^{*} La présence d'un astérisque associée à un conseil de prudence indique que des conditions particulières d'utilisation sont définies pour cette phrase en annexe IV du règlement CLP



CODE	LIBELLE	CLASSE(S) et CATEGORIE(S) DE DANGER ASSOCIEES
P335	Enlever avec précaution les particules déposées sur la peau	 Matières solides pyrophoriques, catégorie 1 Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables, catégories 1, 2
P336	Dégeler les parties gelées avec de l'eau tiède. Ne pas frotter les zones touchées	Gaz sous pression : gaz liquéfié réfrigéré
P337	Si l'irritation oculaire persiste :	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
P338	Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer	 Corrosion/irritation cutanée, catégories 1A, 1B, 1C Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1 Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
P340	Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer	 Toxicité aiguë – inhalation, catégories 1, 2, 3, 4 Corrosion/irritation cutanée, catégories 1A, 1B, 1C Sensibilisation respiratoire, catégories 1, 1A, 1B Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique, catégorie 3 : irritation des voies respiratoires Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique, catégorie 3 : effets narcotiques
P341*	S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer	Sensibilisation respiratoire, catégories 1, 1A, 1B
P342	En cas de symptômes respiratoires :	 Sensibilisation respiratoire, catégories 1, 1A, 1B
P350*	Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon	Toxicité aiguë - cutanée, catégories 1, 2

^{*}Ce conseil de prudence a été supprimé par la 4^{ème} ATP du règlement CLP. Des dérogations courent néanmoins jusqu'au 01/12/16 pour certaines substances.

^{*} La présence d'un astérisque associée à un conseil de prudence indique que des conditions particulières d'utilisation sont définies pour cette phrase en annexe IV du règlement CLP



CODE	LIBELLE	CLASSE(S) et CATEGORIE(S) DE DANGER ASSOCIEES
P351	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes	 Corrosion/irritation cutanée, catégories 1A, 1B, 1C Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1 Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
P352*	Laver abondamment à l'eau/	 Toxicité aiguë – cutanée, catégories 1, 2, 3, 4 Corrosion/irritation cutanée, catégorie 2 Sensibilisation cutanée, catégories 1, 1A, 1B
P353	Rincer la peau à l'eau/se doucher	 Liquides inflammables, catégories 1, 2, 3 Corrosion/irritation cutanée, catégories 1A, 1B, 1C
P360	Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau la peau et les vêtements contaminés avant de les enlever	 Liquides comburants, catégorie 1 Matières solides comburantes, catégorie 1
P361	Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés	 Liquides inflammables, catégories 1, 2, 3 Toxicité aiguë – cutanée, catégories 1, 2, 3 Corrosion/irritation cutanée, catégories 1A, 1B, 1C
P362	Enlever les vêtements contaminés	 Toxicité aiguë – cutanée, catégorie 4 Corrosion/irritation cutanée, catégorie 2 Sensibilisation cutanée, catégorie 1, 1A, 1B
P363	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation	Corrosion/irritation cutanée, catégories 1A, 1B, 1C

^{*} La présence d'un astérisque associée à un conseil de prudence indique que des conditions particulières d'utilisation sont définies pour cette phrase en annexe IV du règlement CLP



CODE	LIBELLE	CLASSE(S) et CATEGORIE(S) DE DANGER ASSOCIEES
P364	Et les laver avant réutilisation	 Toxicité aiguë – cutanée, catégories 1, 2, 3, 4 Corrosion/irritation cutanée, catégorie 2 Sensibilisation cutanée, catégorie 1, 1A, 1B
P370	En cas d'incendie :	 Explosibles, divisions 1.1, 1.2, 1.3, 1.4, 1.5 Gaz comburants, catégorie 1 Liquides inflammables, catégories 1, 2, 3 Matières solides inflammables, catégories 1, 2 Substances et mélanges autoréactifs, types A, B, C, D, E, F Liquides pyrophoriques, catégorie 1 Matières solides pyrophoriques, catégorie 1 Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables, catégories 1, 2, 3 Liquides comburants, catégories 1, 2, 3 Matières solides comburantes, catégories 1, 2, 3 Matières solides comburantes, catégories 1, 2, 3
P371	En cas d'incendie important et s'il s'agit de grandes quantités :	 Liquides comburants, catégorie 1 Matières solides comburantes, catégorie 1
P372*	Risque d'explosion en cas d'incendie	Explosibles, Explosibles instablesExplosibles, divisions 1.1, 1.2, 1.3, 1.4, 1.5
P373	NE PAS combattre l'incendie lorsque le feu atteint les explosifs	Explosibles, Explosibles instablesExplosibles, divisions 1.1, 1.2, 1.3, 1.4, 1.5

^{*} La présence d'un astérisque associée à un conseil de prudence indique que des conditions particulières d'utilisation sont définies pour cette phrase en annexe IV du règlement CLP



CODE	LIBELLE	CLASSE(S) et CATEGORIE(S) DE DANGER ASSOCIEES
P374*	Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales	• Explosibles, division 1.4
P375	Combattre l'incendie à distance à cause du risque d'explosion	 Substances et mélanges autoréactifs, types A, B Liquides comburants, catégorie 1 Matières solides comburantes, catégorie 1
P376	Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger	Gaz comburants, catégorie 1
P377	Fuite de gaz enflammé : ne pas éteindre si la fuite ne peut pas être arrêtée sans danger	Gaz inflammables, catégories 1, 2
P378*	Utiliser pour éteindre	 Liquides inflammables, catégories 1, 2, 3 Matières solides inflammables, catégories 1, 2 Substances et mélanges autoréactifs, types A, B, C, D, E, F Liquides pyrophoriques, catégorie 1 Matières solides pyrophoriques, catégorie 1 Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables, catégories 1, 2, 3 Liquides comburants, catégories 1, 2, 3 Matières solides comburantes, catégories 1, 2, 3 Matières solides comburantes, catégories 1, 2, 3
P380	Évacuer la zone	 Explosibles, Explosibles instables Explosibles, divisions 1.1, 1.2, 1.3, 1.4, 1.5 Substances et mélanges autoréactifs, types A, B Liquides comburants, catégorie 1 Matières solides comburantes, catégorie 1

^{*} La présence d'un astérisque associée à un conseil de prudence indique que des conditions particulières d'utilisation sont définies pour cette phrase en annexe IV du règlement CLP



CODE	LIBELLE	CLASSE(S) et CATEGORIE(S) DE DANGER ASSOCIEES
P381	Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger	Gaz inflammables, catégories 1, 2
P390	Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants	Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux, catégorie 1
P391	Recueillir le produit répandu	 Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu, catégorie 1 Dangers pour le milieu aquatique – danger à long terme, catégories 1, 2
P301 + P310*	EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin /	 Toxicité aiguë – orale, catégories 1, 2, 3 Danger par aspiration, catégorie 1
P301 + P312*	EN CAS D'INGESTION : appeler un CENTRE ANTIPOISON / un médecin/en cas de malaise	Toxicité aiguë – orale, catégorie 4
P301 + P330 + P331	EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir	Corrosion/irritation cutanée, catégories 1A, 1B, 1C
P302 + P334	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : rincer à l'eau fraîche/poser une compresse humide	Liquides pyrophoriques, catégorie 1
P302 + P350*	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon	Toxicité aiguë – cutanée, catégories 1, 2

^{*}Ce conseil de prudence a été supprimé par la 4ème ATP du règlement CLP. Des dérogations courent néanmoins jusqu'au 01/12/16 pour certaines substances.

^{*} La présence d'un astérisque associée à un conseil de prudence indique que des conditions particulières d'utilisation sont définies pour cette phrase en annexe IV du règlement CLP



CODE	LIBELLE	CLASSE(S) et CATEGORIE(S) DE DANGER ASSOCIEES
P302 + P352*	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau /	 Toxicité aiguë – cutanée, catégories 1, 2, 3, 4 Corrosion/irritation cutanée, catégorie 2 Sensibilisation cutanée, catégories 1, 1A, 1B
P303 + P361 + P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher	 Liquides inflammables, catégories 1, 2, 3 Corrosion/irritation cutanée, catégories 1A, 1B, 1C
P304 + P340	EN CAS D'INHALATION : transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer	 Toxicité aiguë – inhalation, catégories 1, 2, 3, 4 Corrosion/irritation cutanée, catégories 1A, 1B, 1C Sensibilisation respiratoire, catégories 1, 1A, 1B Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique, catégorie 3 : irritation des voies respiratoires Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique, catégorie 3 : effets narcotiques
P304 + P341*	EN CAS D'INHALATION : s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer	Sensibilisation respiratoire, catégories 1, 1A, 1B
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer	 Corrosion/irritation cutanée, catégories 1A, 1B, 1C Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1 Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2

^{*}Ce conseil de prudence a été supprimé par la 4ème ATP du règlement CLP. Des dérogations courent néanmoins jusqu'au 01/12/16 pour certaines substances.

^{*} La présence d'un astérisque associée à un conseil de prudence indique que des conditions particulières d'utilisation sont définies pour cette phrase en annexe IV du règlement CLP



CODE	LIBELLE	CLASSE(S) et CATEGORIE(S) DE DANGER ASSOCIEES
P306 + P360	EN CAS DE CONTACT AVEC LES VÊTEMENTS : rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau la peau et les vêtements contaminés avant de les enlever	 Liquides comburants, catégorie 1 Matières solides comburantes, catégorie 1
P307 + P311*	EN CAS d'exposition : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique, catégorie 1
P308 + P311*	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : appeler un CENTRE ANTIPOISON / un médecin /	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique, catégories 1, 2
P308 + P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin	 Mutagénicité sur les cellules germinales, catégories 1A, 1B, 2 Cancérogénicité, catégories 1A, 1B, 2 Toxicité pour la reproduction, catégories 1A, 1B, 2 Toxicité pour la reproduction, catégorie supplémentaire : effets sur ou via l'allaitement
P309 + P311*	EN CAS d'exposition ou de malaise : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique, catégorie 2
P332 + P313	En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin	Corrosion/irritation cutanée, catégorie 2
P333 + P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin	Sensibilisation cutanée, catégories 1, 1A, 1B

^{*}Ce conseil de prudence a été supprimé par la 4^{ème} ATP du règlement CLP. Des dérogations courent néanmoins jusqu'au 01/12/16 pour certaines substances.



P335 + P334	Enlever avec précaution les particules déposées sur la peau. Rincer à l'eau fraîche/poser une compresse humide	 Matières solides pyrophoriques, catégorie 1 Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables, catégories 1, 2
P337 + P313	Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
P342 + P311*	En cas de symptômes respiratoires : appeler un CENTRE ANTIPOISON / un médecin/	 Sensibilisation respiratoire, catégories 1, 1A, 1B
P361 + P364	Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation	 Toxicité aiguë – cutanée, catégories 1, 2, 3
P362 + P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation	 Toxicité aiguë – cutanée, catégorie 4 Corrosion/irritation cutanée, catégorie 2 Sensibilisation cutanée, catégories 1, 1A, 1B

^{*} La présence d'un astérisque associée à un conseil de prudence indique que des conditions particulières d'utilisation sont définies pour cette phrase en annexe IV du règlement CLP



P370 + P376	En cas d'incendie : obturer la fuite si cela peut se faire sans danger	Gaz comburants, catégorie 1
P370* + P378	En cas d'incendie : utiliser pour l'extinction	 Liquides inflammables, catégories 1, 2, 3 Matières solides inflammables, catégories 1, 2 Substances et mélanges autoréactifs, types A, B, C, D, E, F Liquides pyrophoriques, catégorie 1 Matières solides pyrophoriques, catégorie 1 Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables, catégories 1, 2, 3 Liquides comburants, catégories 1, 2, 3 Matières solides comburantes, catégories 1, 2, 3
P370 + P380	En cas d'incendie : évacuer la zone	• Explosibles, divisions 1.1, 1.2, 1.3, 1.4, 1.5
P370 + P380 + P375	En cas d'incendie : évacuer la zone. Combattre l'incendie à distance à cause du risque d'explosion	Substances et mélanges autoréactifs, types A, B
P371 + P380 + P375	En cas d'incendie important et s'il s'agit de grandes quantités : évacuer la zone. Combattre l'incendie à distance à cause du risque d'explosion	Liquides comburants, catégorie 1 Matières solides comburantes, catégorie 1

^{*} La présence d'un astérisque associée à un conseil de prudence indique que des conditions particulières d'utilisation sont définies pour cette phrase en annexe IV du règlement CLP



Conseils de prudence – Stockage

CODE	LIBELLE	CLASSE(S) et CATEGORIE(S) DE DANGER ASSOCIEES
P401*	Stocker	 Explosibles, Explosibles instables Explosibles, divisions 1.1, 1.2, 1.3, 1.4, 1.5
P402	Stocker dans un endroit sec	 Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables, catégories 1, 2, 3
P403*	Stocker dans un endroit bien ventilé	 Gaz inflammables, catégories 1, 2 Gaz comburants, catégorie 1 Gaz sous pression : Gaz comprimé, gaz liquéfié, gaz liquéfié réfrigéré, gaz dissous Liquides inflammables, catégories 1, 2, 3 Substances et mélanges autoréactifs, types A, B, C, D, E, F Toxicité aiguë – inhalation, catégories 1, 2, 3 Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique, catégorie 3 : irritation des voies respiratoires Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique, catégorie 3 : effets narcotiques
P404	Stocker dans un récipient fermé	 Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables, catégories 1, 2, 3

^{*} La présence d'un astérisque associée à un conseil de prudence indique que des conditions particulières d'utilisation sont définies pour cette phrase en annexe IV du règlement CLP



Conseils de prudence – Stockage (suite)

CODE	LIBELLE	CLASSE(S) et CATEGORIE(S) DE DANGER ASSOCIEES
P405	Garder sous clef	 Toxicité aiguë – orale, catégories 1, 2, 3 Toxicité aiguë – cutanée, catégories 1, 2, 3 Toxicité aiguë – inhalation, catégories 1, 2, 3 Corrosion/irritation cutanée, catégories 1A, 1B, 1C Mutagénicité sur les cellules germinales, catégories 1A, 1B, 2 Cancérogénicité, catégories 1A, 1B, 2 Toxicité pour la reproduction, catégories 1A, 1B, 2 Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique, catégories 1, 2 Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique, catégorie 3: irritation des voies respiratoires Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique, catégorie 3: effets narcotiques Danger par aspiration, catégorie 1
P406*	Stocker dans un récipient résistant à la corrosion/récipient en avec doublure intérieure résistant à la corrosion	Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux, catégorie 1
P407	Maintenir un intervalle d'air entre les piles/palettes	Substances et mélanges auto-échauffants, catégories 1, 2
P410*	Protéger du rayonnement solaire	 Aérosols, catégories 1, 2, 3 Gaz sous pression : Gaz comprimé, gaz liquéfié, gaz dissous Substances et mélanges auto-échauffants, catégories 1, 2 Peroxydes organiques, types A, B, C, D, E, F
P411*	Stocker à une température ne dépassant pas ℃/ ℉	 Substances et mélanges autoréactifs, types A, B, C, D, E, F Peroxydes organiques, types A, B, C, D, E, F

^{*} La présence d'un astérisque associée à un conseil de prudence indique que des conditions particulières d'utilisation sont définies pour cette phrase en annexe IV du règlement CLP



Conseils de prudence – Stockage (suite)

CODE	LIBELLE	CLASSE(S) et CATEGORIE(S) DE DANGER ASSOCIEES
P412	Ne pas exposer à une température supérieure à 50℃/ 122年	Aérosols, catégories 1, 2, 3
P413*	Stocker les quantités en vrac de plus de… kg/ lb à une température ne dépassant pas℃/ €	Substances et mélanges auto-échauffants, catégories 1, 2
P420	Stocker à l'écart des autres matières	 Substances et mélanges autoréactifs, types A, B, C, D, E, F Substances et mélanges auto-échauffants, catégories 1, 2 Peroxydes organiques, types A, B, C, D, E, F
P422*	Stocker le contenu sous	 Liquides pyrophoriques, catégorie 1 Matières solides pyrophoriques, catégorie 1
P402 + P404	Stocker dans un endroit sec. Stocker dans un récipient fermé	 Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables, catégories 1, 2, 3
P403* + P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche	 Toxicité aiguë – inhalation, catégories 1, 2, 3 Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique, catégorie 3 : irritation des voies respiratoires Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique, catégorie 3 : effets narcotiques
P403 + P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais	 Liquides inflammables, catégories 1, 2, 3 Substances et mélanges autoréactifs, types A, B, C, D, E, F

^{*} La présence d'un astérisque associée à un conseil de prudence indique que des conditions particulières d'utilisation sont définies pour cette phrase en annexe IV du règlement CLP



Conseils de prudence – Stockage (suite et fin)

CODE	LIBELLE	CLASSE(S) et CATEGORIE(S) DE DANGER ASSOCIEES
P410* + P403	Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé	Gaz sous pression : Gaz comprimé, gaz liquéfié, gaz dissous
P410 + P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50℃/122年	• Aérosols, catégories 1, 2, 3
P411* + P235	Stocker à une température ne dépassant pas ℃/ 年. Tenir au frais	Peroxydes organiques, types A, B, C, D, E, F

^{*} La présence d'un astérisque associée à un conseil de prudence indique que des conditions particulières d'utilisation sont définies pour cette phrase en annexe IV du règlement CLP



Conseils de prudence – Elimination

CODE	LIBELLE	CLASSE(S) et CATEGORIE(S) DE DANGER ASSOCIEES
P501*	Éliminer le contenu/récipient dans	 Explosibles, Explosibles instables Explosibles, divisions 1.1, 1.2, 1.3, 1.4, 1.5 Liquides inflammables, catégories 1, 2, 3 Substances et mélanges autoréactifs, types A, B, C, D, E, F Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables, catégories 1, 2, 3 Liquides comburants, catégories 1, 2, 3 Matières solides comburantes, catégories 1, 2, 3 Peroxydes organiques, types A, B, C, D, E, F Toxicité aiguë – orale, catégories 1, 2, 3, 4 Toxicité aiguë – cutanée, catégories 1, 2, 3, 4 Toxicité aiguë – inhalation, catégories 1, 2 Corrosion/irritation cutanée, catégories 1A, 1B, 1C Sensibilisation respiratoire, catégories 1, 1A, 1B Sensibilisation cutanée, catégories 1, 1A, 1B Mutagénicité sur les cellules germinales, catégories 1A, 1B, 2 Cancérogénicité, catégories 1A, 1B, 2 Toxicité pour la reproduction, catégories 1A, 1B, 2 Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique, catégories 1, 2 Voir suite page 26

^{*} La présence d'un astérisque associée à un conseil de prudence indique que des conditions particulières d'utilisation sont définies pour cette phrase en annexe IV du règlement CLP



Conseils de prudence – Elimination (suite et fin)

CODE	LIBELLE	CLASSE(S) et CATEGORIE(S) DE DANGER ASSOCIEES
P501*	Éliminer le contenu/récipient dans	 Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique, catégorie 3 : irritation des voies respiratoires Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique, catégorie 3 : effets narcotiques Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée, catégories 1, 2 Danger par aspiration, catégorie 1 Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu, catégorie 1 Dangereux pour le milieu aquatique – danger à long terme, catégories 1, 2, 3, 4
P502	Consulter le fabricant/fournisseur pour des informations relatives à la récupération/au recyclage	Dangereux pour la couche d'ozone, catégorie 1

^{*} La présence d'un astérisque associée à un conseil de prudence indique que des conditions particulières d'utilisation sont définies pour cette phrase en annexe IV du règlement CLP